

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 18 décembre 2018**

**Date de la convocation : 11/12/2018**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés :** M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir :** M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

**Absents excusés :** M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **TOURISME :** Avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre Vienne Condrieu Agglomération et l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu – prolongation de la convention pour l'année 2019

**Rapporteur :** Marie-Pierre JAUD SONNERAT

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par délibération en date du 26 février 2015, ViennAgglo adoptait une convention avec l'Office de Tourisme de Vienne et du Pays Viennois. Suite à la fusion, un avenant a été adopté par le conseil communautaire du 22 mai 2018, prenant en compte la politique et les engagements des deux EPCI.

La convention prend fin le 31 décembre 2018. La stratégie sur le futur schéma touristique de l'Agglomération est en cours de réflexion. Il constituera le socle des actions à venir et des relations entre la Communauté d'Agglomération et l'Office de Tourisme.

Dans l'attente de l'approbation du schéma touristique, il est proposé, pour 2019, de prolonger pour une durée d'un an la présente convention d'objectifs et d'actualiser deux dispositions :

- o une visant à neutraliser les montants des taxes économiques locales dues par l'Office de Tourisme au bénéfice de l'Agglomération, montants qui viendront s'ajouter à la subvention globale de 768 200 € (identique à 2018) ;
- o et une autre visant à rajouter, dans la convention d'objectifs, le local de Condrieu mis à disposition de l'Office de Tourisme par l'Agglomération. La convention spécifique régissant cette mise à disposition est annexée à la convention d'objectifs et prolongée également pour l'année 2019.

Sur la base de la stratégie touristique décidée, il sera proposé une nouvelle convention pluriannuelle pour les années 2020 à 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° 15-41 du 26 février 2015 approuvant la convention d'objectifs et de moyens pour les années 2015 à 2018 jointe à la présente délibération,

VU la délibération n°18-43 du 11 janvier 2018 prenant acte du transfert de la convention d'objectifs 2015-2018 à Vienne Condrieu Agglomération ainsi que de la convention de mutualisation du service commande publique,

VU la délibération N° 18-169 du 22 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 relatif à la prise en compte du nouveau périmètre issu de la fusion intercommunale,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du bureau communautaire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018

Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2018

et a été publiée le 26 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

**Samuel RIBLIER**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Thierry KOVACS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*